

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Band: 6 (1918)

Heft: 71

Bibliographie: Publications féministes et d'intérêt féminin

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l' « Union parlementaire » ne donnât une victoire certaine à un projet suffragiste. Bien des gens en effet, et peut-être pas seulement en Italie, aiment bien le vote féminin en théorie, mais le craignent en pratique!

Alors un groupe de députés radicaux, ayant M. Cotrigno à sa tête, présenta un troisième projet destiné à accorder le vote parlementaire aux femmes âgées de plus de 30 ans, sachant lire et écrire ou ayant perdu un fils à la guerre. Evidemment, cette variété de projets montrait tout de suite que la Chambre avait l'intention de ne rien accorder du tout, tandis qu'elle prétendait être animée des meilleures intentions.

Le débat eut lieu le 27 avril. M. Orlando, Président du Conseil, parla en premier et déclara qu'à son avis la Chambre ne pouvait, pendant la discussion du projet gouvernemental sur l'octroi du droit de vote aux combattants, débattre les diverses propositions de réforme électorale mises en avant. Quant à son opinion personnelle sur les propositions elles-mêmes, il avait été autrefois adversaire du suffrage féminin, mais « aujourd'hui », dit-il, « je déclare que j'ai changé d'avis ». Il expliqua que ce changement d'opinion était dû au changement survenu dans les conditions sociales, depuis que le type patriarcal de femme, dont le vote se confondait naturellement avec celui de son fils et de son père, avait fait place à celui de la femme laborieuse. Donc, pour l'honorable M. Orlando, ce n'était pas la femme qui semblait peu mûre pour le vote, mais bien le Parlement qui l'était peu pour décider et légiférer sur un pareil sujet avant d'avoir lui-même suffisamment étudié les méthodes et l'extension du suffrage.

La déclaration suffragiste du Président du Conseil, étant inattendue, produisit une grande impression, quoiqu'on sût bien que le gouvernement comprenait déjà des ministres suffragistes, notamment M. Sonnino, ministre des Affaires étrangères.

Les trois auteurs des motions en faveur du vote féminin, MM. Modigliani, Sandrini et Cotrigno, présentèrent leurs propositions. Personne ne parla contre le suffrage féminin, mais, suivant les prévisions, la Chambre se rangea à l'avis du Président du Conseil et décida qu'elle ne voterait que sur le projet d'accorder le suffrage aux combattants. Elle rendait ainsi hommage à l'armée, mais abandonnait toute la question de la réforme électorale.

Aujourd'hui, nous, suffragistes, sommes fermement convaincues que les choses en sont arrivées au point où aucune réforme électorale ne pourra plus être proposée sans comprendre en premier lieu le suffrage féminin. Etant donnée la situation des partis en Italie et leurs engagements moraux, nous considérons que c'est là un grand pas vers la victoire.

Aussi, en ce moment, notre but principal est-il de répandre l'idée du suffrage parmi les femmes et les organisations féminines. Les femmes les plus en vue s'occupent sur une très large échelle d'œuvres charitables, de problèmes sociaux, etc., mais, en partie par peur du ridicule, elles ne s'intéressent guère au vote. Il me suffira de dire à cet égard que le Conseil national des femmes italiennes n'a pas encore trouvé moyen de constituer une section du suffrage! Les autres grandes organisations de femmes, surtout celles ayant leur centre dans les villes du Nord, sont en général plus avancées. Mais certainement l'éducation sociale de nos femmes est bien plus générale que le nombre de nos suffragistes déclarées ne permettrait de le supposer.

Un grand réveil s'est produit grâce à la guerre qui a fait sentir à nos femmes leur valeur et leur capacité et fait comprendre à beaucoup d'entre elles la nécessité de s'intéresser à la politique. Dernièrement, à Milan, 45 organisations de femmes

ont signé une adresse suffragiste au Président du Conseil. Dans presque toutes les villes italiennes, de même que dans les districts ruraux, se constituent des groupements de femmes ayant un caractère politique. Ce fait est digne d'attention, car jusqu'ici le caractère de toutes les associations de femmes était la neutralité politique. De véritables associations féminines de parti sont aussi en train de se former; ainsi, une association royaliste s'est récemment constituée à Milan. Il paraît que l'association conservatrice des hommes, qui jusqu'ici avait toujours refusé d'accepter des femmes, va décider de les admettre.

Notre unique crainte est que les politiciens nous tiennent dans l'attente pendant la période de la guerre et que, celle-ci une fois terminée, quand ils n'auront plus besoin de nos services, ils refusent de tenir leurs promesses et nient nos capacités qu'ils sont bien obligés de reconnaître aujourd'hui au regard des preuves que nous leur en fournissons. Nous, suffragistes, ne pensons donc pas atteindre la fin de la guerre pour demander au Parlement de discuter la réforme électorale, quoique bien des hommes affectent d'être scandalisés que, dans un moment pareil, nous pensions à nos intérêts particuliers.

Margherita ANCONA.

(Traduit par M. Jacques Schlumberger.)

PUBLICATIONS FÉMINISTES ET D'INTÉRÊT FÉMININ

en vente à l'Administration du *Mouvement Féministe*. Les envois ne sont faits que contre remboursement, versement au compte de chèques I. 943, ou expédition de la valeur de la commande en timbres-poste. Les frais de port sont à la charge du destinataire.

- A. DE MORSIER : *Pourquoi nous demandons le droit de vote pour la femme*. 1 brochure : 20 centimes.
 - D^r M. MURET : *L'Eternelle Mineure*. 1 brochure : 20 centimes.
 - Paul VALLOTTON, pasteur : *Le suffrage féminin à la lueur du grand orage*. 1 broch. : 40 centimes.
 - Benj. VALLOTTON : *La Femme et le droit de vote*. 1 broch., 20 cent.
 - L. BRIDEL : *Questions féministes*. 1 brochure : 50 centimes.
 - Emilie GOURD : *Femmes suisses au service de la patrie, jadis, aujourd'hui et demain*. 1 broch. : 25 cent.
 - L. HAUTESOURCE : *Le suffrage féminin*. 1 broch. : 20 centimes.
 - L'Union des Femmes de Genève. Ses origines. Vingt-cinq ans d'activité*. 1 broch. : 25 centimes.
 - Le Suffrage des Femmes en pratique*. 1 vol. : 1 fr. 80.
 - Annuaire féminin suisse*. 2^{me} vol. (1917) : 3 fr. 50.
 - Jus Suffragii*, organe mensuel de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes. Edition française. Le n° : 40 cent. Abonnement : 5 fr.
 - Calendrier suffragiste pour 1918* : 25 centimes.
 - Pourquoi nous demandons le droit de vote*. Une feuille volante de propagande. Le mille : 10 fr.; le cent : 1 fr.
 - Carte suffragiste des Etats-Unis en 1869 et en 1918*. Une feuille volante de propagande. La pièce : 5 centimes; le cent : 80 centimes.
 - La Femme et la Constitution genevoise*. 1 feuille volante de propagande. Le cent : 75 centimes.
 - Carte postale avec pensées suffragistes*. La douz. : 25 centimes.
 - Magali HELLO : *Fallait-il la guerre?* 1 broch. : 25 centimes.
 - Anton SUTER : *Le droit de vote des femmes au Parlement vaudois*. 1 broch. : 10 centimes.
-
- A. ZOLLIKOFER : *Enquête sur les conditions de travail des gardes-malades en Suisse*. 1 broch. : 50 centimes.
 - E. RUDOLPH : *L'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses*. 1 broch. : 10 centimes.
 - M^l^{le} A. MAYOR : *La Tutelle féminine*. 1 brochure : 10 centimes.
 - La loi fédérale sur l'Assurance-maladie et ses avantages pour les femmes*. 1 brochure : 25 centimes.
-